

# D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

## Rabbin de Boulogne

Parasha Bé'hokotai, 27 Iyar 5782



D'après les écrits de Na'hamanide, plusieurs alliances ont été contractées entre D-ieu et le peuple d'Israël. La première a été conclue lors de la révélation du Sinaï et pendant les quatre jours durant lesquels HaShem enseigna la Torah à Moshé. Malheureusement, les Enfants d'Israël ont brisé cette alliance en fabriquant et en adorant le Veau d'Or, ce qui poussa Moshé à briser les Tables de la Loi.

Après toute une période de Teshouva et d'imploration, D-ieu accepte de donner les secondes Tables de la Loi, ce qui représente une nouvelle alliance. Celle-ci fut scellée par des avertissements sévères évoqués dans la Parasha de Bé'hokotai que nous lisons cette semaine. Cette mise en garde énonce clairement que la survie du peuple d'Israël dépend de sa fidélité envers D-ieu et ses commandements.

Les premiers versets nous enseignent : « Si vous obéissez à mes décrets et observez mes commandements et les accomplissez, je donnerai vos pluies en leur temps et la terre donnera son produit et l'arbre du champ donnera son fruit ».

Dans son commentaire sur la Parasha, RaShI remarque une redondance évidente dans le premier verset. Quel est le sens de la partie qui stipule : « Si vous obéissez à mes décrets » ?

Il ne peut s'agir de l'obligation de respecter les commandements puisque cela est déjà mentionné dans la suite du texte lorsqu'il est précisé : « et vous observerez mes commandements et les accomplissez »

C'est pour cette raison que RaShI propose l'interprétation suivante. Lorsque la Torah écrit : « Si vous obéissez à mes décrets » cela recouvre l'injonction qui nous est faite de nous consacrer à l'étude intensive de la Torah. Cette étude approfondie mènera l'homme à observer les commandements et à les accomplir.

Certains de nos commentateurs proposent même de déconnecter l'articulation de cause à effet de cette interprétation. Il semble naturel d'affirmer que l'étude approfondie est nécessaire pour nous permettre de pratiquer convenablement les Mitsvoth de la Torah. Dans ce cas, l'étude représente un moyen d'accéder à quelque chose de plus grand. Malgré ce raisonnement logique, nous pouvons comprendre le texte différemment.

En effet, une étude intensive peut être considérée comme un but en soi et non pas simplement comme un moyen. L'investissement dans ce domaine serait nécessaire afin de découvrir la sagesse infinie de D-ieu, même si cela n'aurait aucune incidence pratique et devrait rester au niveau théorique.

Cette idée est véhiculée par le nom même de notre Parasha : Bé'hokotai. Ce nom se construit sur le mot 'Hok que l'on traduit généralement par « décret ». Il faut savoir que ce terme s'apparente également au mot 'Hakika qui signifie gravure.

Nos Maîtres insistent sur la différence qui existe entre une écriture et une gravure. L'écriture est un procédé qui implique que l'encre se retrouve posée sur une feuille ou sur un parchemin. L'encre ne fait pas partie intégrante de la feuille, elle reste un élément extérieur que l'on peut effacer sans détruire le support sur lequel elle est posée.

La gravure est un procédé qui consiste à inciser la matière première afin de former des lettres qui vont constituer le message à transmettre. Le texte fait corps avec la pierre et on ne pourrait imaginer effacer le caractère sans détruire son support.

L'étude de la Torah ne doit pas ressembler à une écriture mais à une gravure. L'homme représente la pierre et la parole divine représente les lettres. Cette parole doit s'inscrire profondément en nous au point de ne former qu'une seule et même entité.